

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 28 mars 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire,

Nombre de membres en exercice = 23

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M.BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le secrétaire de séance est nommé en la personne de Mme Suzy CASSAR.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 Avril 2022 est adopté.

Monsieur le directeur des services techniques présente l'activité de son service pour la saison 2021-202.

Madame TISSOT arrive à 19h05.

Madame Radikha JUMMUN arrive à 19h37.

Monsieur le maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance des décisions prises par délégation du Conseil, en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2022 - 6

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE
NANTUA

DECISION N° 6 / 2022



Délégation article L. 2122-22 du CGCT

CONTRAT DE GARDIENNAGE DE LA PLAGE
ALBERT GRIOT
ETE 2022

01130

JB

Tél 04.74.75.20.55

Fax 04.74.75.14.25

Le Maire de la Commune de NANTUA,

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 9 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a délégué les pouvoirs prévus à l'article précité et notamment l'alinéa 4° qui prévoit que le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT le souhait de la Mairie de confier la surveillance de la Plage Albert Griot, pendant la période du 1^{er} juillet au 28 août 2022, de 14 h à 19 h, à un agent de sécurité,

Vu la consultation effectuée,

D É C I D E

Article 1 :

Il est signé avec la société MJ SECURITE – 131 rue Anatole France – 01100 OYONNAX, un marché de services pour le gardiennage de la Plage Albert GRIOT pour la période du vendredi 1^{er} juillet au dimanche 28 août 2022, pour un montant estimatif de 6 946.50 € TTC.

Article 2 :

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi (par courrier ou sur le site : www.telerecours.fr) par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de l'Ain (Sous-préfecture de Nantua)
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité territoriale, auteur de l'acte, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'Autorité territoriale, auteur de la présente décision ;
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'Autorité territoriale, pendant ce délai.

Article 3 :

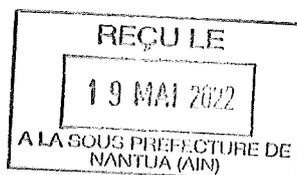
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Madame la Sous-Préfète de GEX et NANTUA,

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Trésorier d'OYONNAX

Fait à NANTUA, 17 mai 2022.



Le Maire,
Jean-Pascal THOMASSET

7 Sécurité

7.1 Subvention pour vidéo-surveillance

7.2 Souscription, contrat d'assurance, lot N°4, objets d'arts

8 Ressources humaines

8.1 Modification du tableau des emplois

8.2 Recrutement d'agent contractuel

9 Culture et loisirs

9.1 Convention avec le club de voile

10 Social et éducation

10.1 Dispositif de fidélisation des thésards inscrits dans les filières de santé longue

10.2 Tarif accueil de loisirs année scolaire 2022-2023

10.3 Tarif demi-pension année scolaire 2022-2023

10.4 Tarif Halte-Garderie année scolaire 2022-2023

11 Question diverses

Le maire Jean Pascal THOMASSET

Par délégation

Le 1^{er} adjoint

Bernard TAVERNIER

Monsieur Jean-Michel LEGRAND donne lecture des DIA déposées en Mairie.

Il est procédé à l'examen des questions du jour selon l'ordre arrêté par Monsieur le 1^{er} adjoint.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022 A 19H00
EN MAIRIE

1 Vérification du Quorum

2 Approbation du dernier PV

3 Présentation des travaux des services techniques pour l'exercice
2021

4 Décisions du maire

5 Finances

5.1 Redevance GRDF

5.2 Adoption de la norme comptable M57

5.3 Décision budgétaire modificative

5.4 Désaffectation, déclassement et cession

6 Foncier

6.1 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public,
buvette de la plage

6.2 Vente d'un logement de 73,70m², sis, au 38 rue du docteur
Mercier

6.3 Vente d'un logement de 107,20m², sis, au 38 rue du docteur
Mercier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

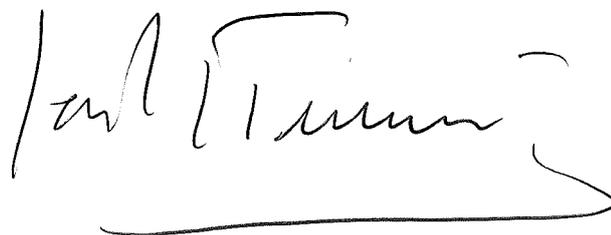
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-27

THEME : FINANCES

OBJET : PASSAGE A LA NORME COMPTABLE M57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Vous trouverez ci-dessous les délibérations votées avec les conditions dans lesquelles s'est déroulé le vote.

DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-26

THEME : FINANCES

OBJET : TITRE EXECUTOIRE AVIS DES SOMMES A PAYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à émettre un titre exécutoire portant avis des sommes à payer, se rapportant à l'annexe ci-jointe,

Autorise Monsieur le maire à passer toute écriture budgétaire s'y rapportant.

Vu l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe,

Vu l'avis du comptable public,

Monsieur le maire vous demande d'acter le passage du budget de la commune à la norme comptable M57 avec pour conséquence, de :

Déterminer la durée des amortissements selon le tableau ci-joint,

Calculer la durée des amortissements au prorata temporis, dès leur mise en service, à l'exception des achats inférieur à 500,00€,

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité

Article 1 : approuve la mise à jour de la présente délibération du 07 Juin 2022 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à la durée d'amortissement jointe en annexe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Article 2 : calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

Article 3 : aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Article 4 : autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-28

THEME : FINANCES

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Pour des raisons de techniques comptables il est nécessaire de procéder à la décision budgétaire modificative N°1 de l'année 2022, telle que décrite ci-dessous :

01269 Code INSEE	COMMUNE DE NANTUA Budget Communal	DM n°1 2022
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil après en avoir délibéré

approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative N°1 2022 telle que décrite ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

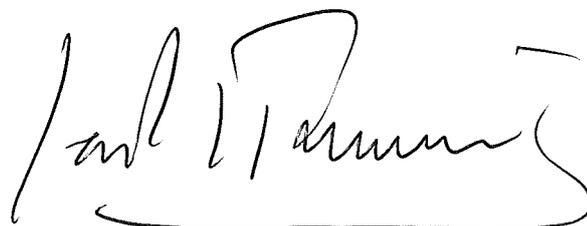
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-29

THEME : FINANCE

OBJET : DESAFFECTATION-DECLASSEMENT-CESSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Le chariot élévateur Manitou MLT 629 T Numéro de série : 155585 Année : 2 000 est arrivé en fin d'amortissement comptable et compte tenu de son état mécanique il n'est plus utilisable au sein d'un service public.

Néanmoins, la société PAYANT, ci-joint en annexe propose de le racheter pour la somme de 10 800€ TTC, soit 9 000€ HT.

Vu l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 2141-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Il est proposé au conseil de bien vouloir,

Constater la désaffectation du chariot élévateur Manitou MLT 629 T Numéro de série : 155585 Année : 2 000,

Déclasser du domaine public ce chariot,

Approuver la cession pour 10 800€ TTC, à l'entreprise PAYANT dont les coordonnées sont en annexe,

Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder à toutes les écritures comptables se rapportant à cette vente.

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

L'emplacement buvette dit de la plage, dépend du domaine public de la commune, M. CATHERIN a déposé un dossier pour s'y installer.

Compte tenu de l'intérêt de cette activité pour la commune, de la qualité de l'emplacement et des références de M. CATHERIN, il est d'intérêt pour la commune d'y faire droit.

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir,

Approuver la convention jointe en annexe,

D'autoriser Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant,

D'inscrire le produit de cette redevance au budget dans le chapitre et compte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Approuve la convention jointe en annexe,

Autorise Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant,

Autorise Monsieur le maire à inscrire le produit de cette redevance au budget dans le chapitre et compte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

Constate la désaffectation du chariot élévateur Manitou MLT 629 T Numéro de série : 155585
Année : 2 000,

Déclasse du domaine public ce chariot,

Approuve la cession pour 10 800€ TTC, à l'entreprise PAYANT dont les coordonnées sont en annexe,

Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder à toutes les écritures comptables se rapportant à cette vente

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

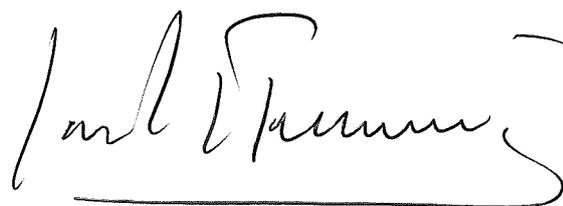
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-30

THEME : FONCIER

OBJET : AOT BAR DE LA PLAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'PHôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

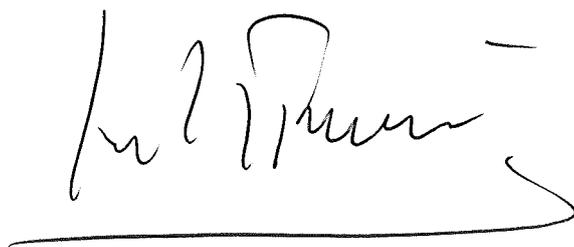
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-34

THEME : SECURITE

OBJET : ASSURANCE LOT 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Pour continuer à offrir plus de sécurité aux habitants et éviter des incivilités, Monsieur le Maire souhaite faire installer 11 caméras supplémentaires.

Dans ce cadre, des demandes de subvention peuvent être déposées auprès de l'état, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et auprès du département de l'Ain et se présente selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Équipements	Montant HT	Origine	Montant HT
Phase 3 – système vidéoprotection	87 661 €	Contractualisation	26 298 €
		DETR	17 532 €
		Autofinancement	43 831 €
TOTAL HT	87 661 €	TOTAL HT	87 661 €

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement proposé ;
- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part des 50 % qui ne sera pas subventionné
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions correspondantes ;
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé ;

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part des 50 % qui ne sera pas subventionné
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions correspondantes ;
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

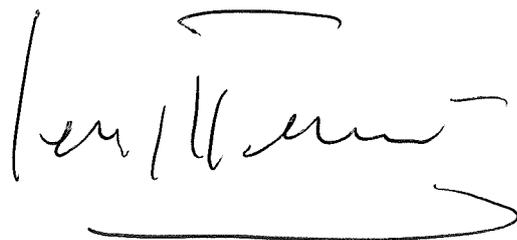
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-33

THEME : SECURITE

OBJET : SUBVENTION VIDEO SURVEILLANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

La commune de Nantua a déjà installé 17 caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune.

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'PHôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Après avis des domaines,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- AUTORISER la cession à M. Isa ARIFI, d'un T4 situé en rez de chaussée à rénover, d'une surface de 107,20 m² avec une place de parking privative au prix de 38 000€, trente-huit mille euros frais d'agence inclus, soit, 36 100€, trente-six mille euros net vendeur.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou toute autre personne par lui désignée, à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.
- APPROUVER la convention jointe en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant,
- D'INSCRIRE le produit de cette redevance au budget dans le chapitre et compte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- AUTORISE la cession à M. Isa ARIFI, d'un T4 situé en rez de chaussée à rénover, d'une surface de 107,20 m² avec une place de parking privative au prix de 38 000€, trente-huit mille euros frais d'agence inclus, soit, 36 100€, trente-six mille euros net vendeur.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute autre personne par lui désignée, à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.
- APPROUVE la convention jointe en annexe,
- D'AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant,
- DEMANDE d'inscrire le produit de cette redevance au budget dans le chapitre et compte s'y rapportant.

- AUTORISER la cession à M. Ludovic BIESSY, d'un T2 situé en rez de chaussée à rénover, d'une surface de 73,70 m2 avec une place de parking privative au prix de 37 000€, trente-sept mille euros frais d'agence inclus, soit, 35 150 €, trente-cinq mil cent cinquante euros net vendeur.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou toute autre personne par lui désignée, à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.
- D'Autoriser Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant,
- D'Inscrire le produit de cette redevance au budget dans le chapitre et compte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- AUTORISE la cession à M. Ludovic BIESSY, d'un T2 situé en rez de chaussée à rénover, d'une surface de 73,70 m2 avec une place de parking privative au prix de 37 000€, trente-sept mille euros frais d'agence inclus, soit, 35 150 €, trente-cinq mil cent cinquante euros net vendeur.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute autre personne par lui désignée, à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recette correspondant,
- DEMANDE à Monsieur le maire d'inscrire le produit de cette redevance au budget dans le chapitre et compte s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-32

THEME : FONCIER

OBJET : VENTE ARIFI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

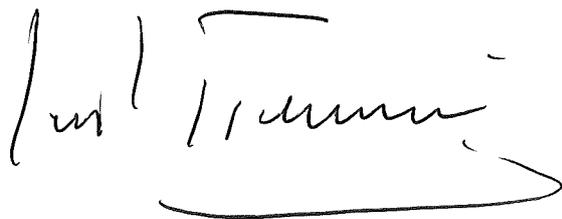
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-31

THEME : FONCIER

OBJET : VENTE BIESSY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absents sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Après avis des domaines,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3 et 3-1 ;
- Vu la délibération du 8 novembre 2012 fixant le tableau des emplois permanents ;
- Vu la délibération du 7 septembre 2021 modificative concernant les postes d'adjoints administratifs ;

CONCERNANT les postes d'adjoints administratifs territoriaux créés, il convient de procéder à la modification suivante ;

TRANSFORMATION d'un emploi du service accueil en emploi d'assistante ressources humaines ;

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir,

- Approuver cette modification et par voie de conséquence de fixer le nouveau tableau des emplois comme suit,

Vu la délibération 2021-69, ci-jointe en annexe, constatant que le lot N° 4 du marché « assurance tous risques objets d'art » est infructueux et par voie de conséquence autorisant Monsieur le maire à recourir à un marché négocié.

Il est proposé au conseil de bien vouloir,

- APPROUVER le contrat annexé et de donner pouvoir à Monsieur le maire de prendre tout acte utile à sa souscription.

Monsieur TAVERNIER, explique à Monsieur BONNAMOUR que la compagnie qui assure les œuvres d'art est HELVETIA.

Monsieur LAURENT, explique que cette compagnie existe depuis 1954.

Monsieur GIRARD, fait remarquer que ce tableau n'est pas protégé.

Monsieur BONNAMOUR, s'abstient.

Après en avoir délibéré, le conseil, moins une abstention

- APPROUVE le contrat annexé donne pouvoir à Monsieur le maire de prendre tout acte utile à sa souscription.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

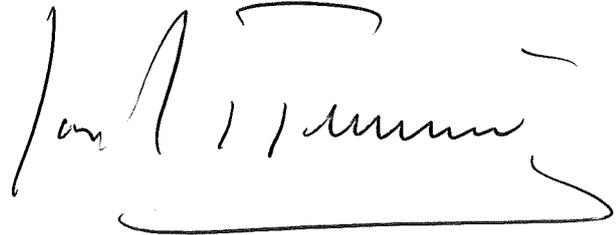
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-35

THEME : RESSOURCES HUMAINES

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

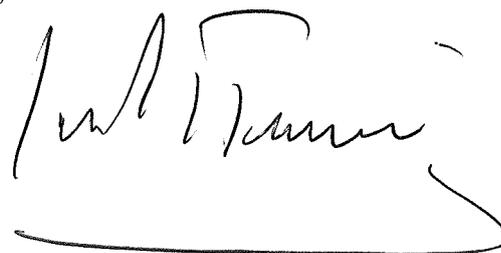
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-36

THEME : RESSOURCES HUMAINES

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
EMPLOIS	GRADES OU CADRES D'EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	NOMBRE	
Aide projectionniste	NEANT (emploi spécifique) 17 h 30 / semaine	1	J WALLART
Espace de vie sociale	Agent de développement social 17,50/35 ^{ème} (mi- temps)	1	F LARUE
Service de l'Etat-civil CNI Passeport (delib 23/11/2017)	Adjoint administratif territorial 21/35 ^{ème} (soit 60%)	1	M VUAILLAT
Espace de vie sociale (delib 5/12/2018 + delib 7/9/21)	Animateur 17h30/sem	3	M VOYANT MJ DELESQUES M PRET

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- Approuve la transformation d'un emploi du service accueil en emploi d'assistante ressources humaines ;
- Approuve le tableau ci-dessus.

Service sanitaire et social	Cadre d'emplois		
Agent école maternelle Agent école maternelle Agent école maternelle	(Agents spécialisés des écoles maternelles)	3	F LAVENANT C LANCON S IARUSSI
Service police municipale			
Responsable de la police municipale	Grade : Brigadier de police	1	O LEBORDAIS
Adjoint au responsable de police municipale	Grade : Gardien de police	1	Vacant
Service culturel	Cadres d'emplois		
Responsable de la Médiathèque	Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	A LAURENT
Aide bibliothécaire	Adjoints territoriaux du patrimoine	2	C AURIEL B DEBONO
EMPLOIS DIVERS			
Agent de surveillance de la voie publique	NEANT	1	N PASSI
Ouvrier polyvalent (emploi saisonnier)	Cadre d'emplois Adjoints techniques territoriaux	2	Saisonniers été
Emplois d'avenir	Adjoints techniques territoriaux	2	Vacant
Contrat apprentissage (delib 8/10/2018)	Espaces verts	1	Vacant

Entretien bâtiments scol +serv scolaires	(
Entretien bâtiments	(
	(
	(
Aide au fonctionnement du cinéma		
Espace de Vie Sociale (délib 16/3/21)		
	Animateur jeunesse	1

Directeur des services techniques	Ingénieurs territoriaux	1
Responsable services techniques	Techniciens Territoriaux	1
Agent polyvalent	(
Horticulture espaces verts	(Agents de Maîtrise	3
Menuisier	(
	(
Responsable du cinéma	(
Entretien de la voirie	(
Horticulture espaces verts	(
	(
Peintre et polyvalent	(
Plombier et polyvalent	(
Agent polyvalent	(
Agent polyvalent	(Adjoints techniques	
Entretien voirie et divers	(territoriaux	22
	(
Régisseur de l'espace Malraux	(
Entretien voirie	(
Entretien bâtiments–aide serv scol	(
Entretien bâtiments-sco–aide sv scol	(
Entretien voirie et polyvalent	(
Entretien voirie	(
Entretien voirie	(
Agent polyvalent	(
Agent polyvalent	(
	(
Entretien bât + cantine scolaires	(
Entretien bâtiments scol +serv scolaires	(

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
DELIB**

EMPLOIS	GRADES OU CADRES D'EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	NOMBRE
Service administratif		
Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel : Directeur Général des services	1
Secrétaire Général	Grade : Attaché territorial	1
Contrôleur de gestion	NEANT (emploi spécifique) Cadres d'emplois	1
	(
	Rédacteurs	
Services logement, social, scolaire	(
Service du personnel, secrétariat général	(2
	(
	(
	(Adjoints administratifs	
Service de l'état-civil	(territoriaux	7
Services logement, social, scolaire	(
Comptabilité	(
Adjoint comptabilité	(
Service de l'accueil (delib 7/09/21)	(
Service de l'accueil		
Service RH secrétariat général		
Secrétariat serv tech – urbanisme		
Service technique	Cadres d'emplois	

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3 et 3-1 ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les besoins des services peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel,

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir :

- **DECIDER** d'autoriser le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel, ou suite à un accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité,
- **PRECISER** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- **PRECISER** que les agents de remplacement seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,
- **DIRE** que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- **PRECISER** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISER** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel, ou suite à un accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité,
- **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- **PRECISE** que les agents de remplacement seront recrutés dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,
- **DIT** que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

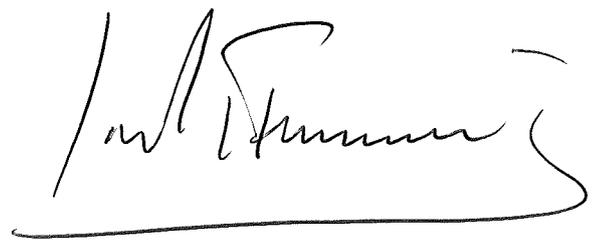
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

THEME : LOISIRS

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU CLUB
DE VOILE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M.BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Vu, l'intérêt que représente le club de voile de Nantua, pour l'animation de la commune,

Vu, que ce club de voile ne dispose pas de foncier pour y entreposer son matériel, que c'est un partenaire de la commune lors du feu d'artifice du 14 juillet,

Il est donc proposé au conseil, de bien vouloir,

Approuver la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Approuve la convention jointe en annexe.

THEME : SOCIAL-EDUCATION

OBJET : FIDELISATION DES THESARDS INSCRITS DANS
UNE FILIERE DE SANTE LONGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M.BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Vu, la désertification médicale que se profile dans les prochaines années sur le territoire communal,

Vu, la difficulté d'une part, d'accueillir des nouveaux praticiens et, d'autre part,

Pour les anciens de trouver des repreneurs,

Vu, que des catholards sont susceptibles d'entreprendre des études de santé dans une filière longue, et de retourner à Nantua à l'issue de leur scolarité,

Il d'intérêt pour la commune de fidéliser ces étudiants dès lors qu'ils s'engagent à venir exercer à Nantua pour y exercer leur activité professionnelle, une fois diplômés.

THEME : SOCIAL-EDUCATION

OBJET : TARIF DEMI-PENSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M.BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Vu le compte rendu de la commission vie scolaire du 20 Avril 2022, joint en annexe,

Vu l'augmentation du prix des denrées et du manque de lisibilité sur les prochains mois,

Vu, l'augmentation du prix des repas par le prestataire,

Vu, le coût de production d'un repas pour la commune

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir,

- Approuver l'augmentation des tarifs selon le tableau ci-dessous

-	Enfant inscrit en maternelle	-	5,70€
-	Enfant inscrit en primaire	-	6,10€
-	Enfant occasionnel	-	8,10€
-	Commensaux	-	5,50€

Cette fidélisation se ferait par le versement d'une bourse annuelle faisant l'objet d'un contrat, ci –joint en annexe.

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir,

Approuver le contrat type tel qu'annexé, qui lierait les éventuels étudiants éligibles et la commune de Nantua.

Monsieur GIRARD, s'inquiète des aléas de la vie, est on sûr que le lauréat reviendra à Nantua ?

Le candidat éclaire le conseil en faisant part de ses convictions et souligne que le contrat prévoit des protections juridiques si il ne le respecte pas.

Madame CASSAR et plusieurs conseillers sont surpris de la maturité et de la détermination du candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Approuve le contrat type tel qu'annexé, qui lierait les éventuels étudiants éligibles et la commune de Nantua.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

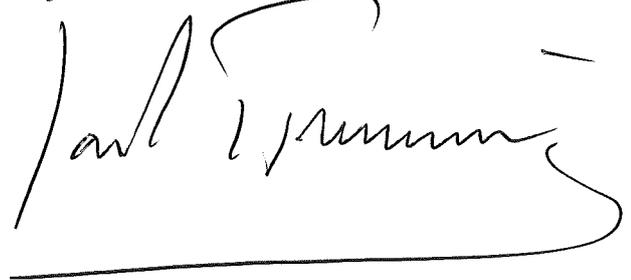
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-39

THEME : EDUCATION-LOISIRS

OBJET : TARIF ACCUEIL DE LOISIRS DES LA RENTREE
SCOLAIRE 2022-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M.BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Compte tenu de l'évolution des prix,

Il est proposé au conseil de bien vouloir,

Approuver le tarif accueil tel qu'annexé à compter de la rentrée scolaire 2022-2023,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Approuve le tarif accueil tel qu'annexé à compter de la rentrée scolaire 2022-2023,

Monsieur GIRARD explique que le prix pour les commensaux devrait être identique au prix des enfants inscrits en primaire.

Abstention de Messieurs GIRARD et BONNAMOUR.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité moins deux abstentions,

Approuve l'augmentation des tarifs selon le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

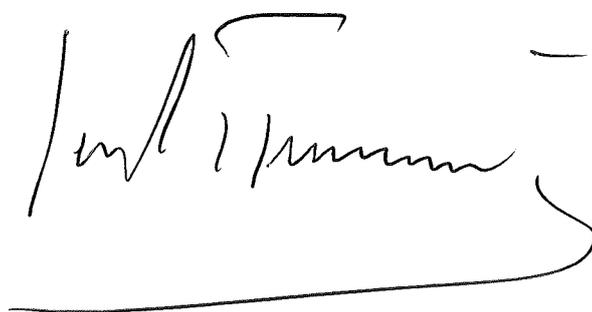
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

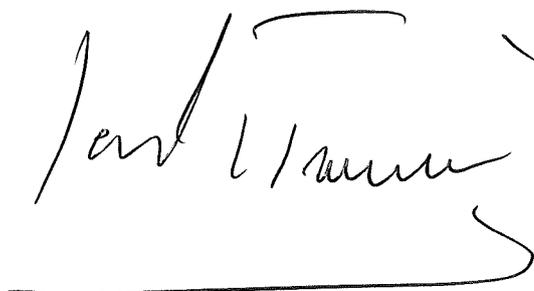
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-40

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-41

THEME : EDUCATION-LOISIRS

OBJET : TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022**

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'PHôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Vu l'évolution du coût de la vie,

Vu le compte rendu de la commission vie scolaire du 20 Avril 2022, annexé,

Il est demandé au conseil de bien vouloir,

Approuver le tarif de garderie de 1€ par demi-heure, dès la rentrée scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

Approuve le tarif de garderie de 1€ par demi-heure, dès la rentrée scolaire 2022-2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

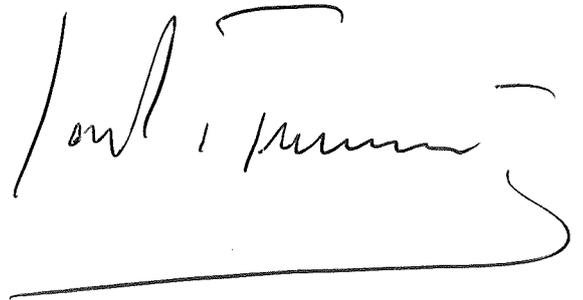
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pascal THOMASSET', with a long horizontal flourish extending to the right.

Sur autorisation du conseil Monsieur le maire rajoute deux questions à l'ordre du jour, qui feront l'objet des délibérations, 2022-42 et 2022-43.

- Approuve la grille tarifaire du tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

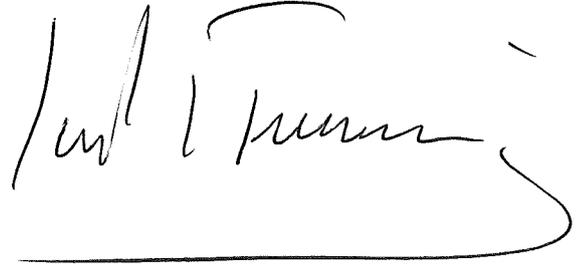
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

REF : BM – N° 2022-43

THEME : SCOLAIRE

OBJET : REGROUPEMENT SCOLAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022**

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

REF : BM – N° 2022-42

THEME : EDUCATION-LOISIRS

OBJET : TARIF MINI SEJOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 Juin 2022

Nombre de membres en exercice = 23

Légalement convoqué le 01 Juin 2022, le Conseil municipal s'est réuni le 07 Juin 2022 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal THOMASSET, Maire

PRESENTS = M. TAVERNIER, Mme SERRE, M. DONZEL, Mme DEBUS, M. LEGRAND, Mmes COLOMB, JUMMUN, LAURENT, Mme CHARDEYRON, M. ROBIN, Mme TISSOT, MM. TRINQUET, COLLET, M. BLANC, Mme CASSAR, M. BONNAMOUR, Mme CHEMIN, M. GIRARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Md GAUTHIER donne pouvoir à Md SERRE

Md ROMANET donne pouvoir à Md TISSOT

Md PERRONE donne pouvoir à Md TISSOT

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Monsieur le maire vous propose les tarifs applicables pour les mini-séjours organisés dans le cadre de l' EVS à compter du 10 Juin 2022, selon le tableau ci-dessous,

QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT
QF1	34€
QF2	36€
QF3	38€
QF4	40€

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

Absent sans pouvoir : Md Mihrican AVICI

Monsieur le maire expose que,

- pour des motifs budgétaires, le service de car qui transporte les élèves de l'école maternelle places d'armes, à la demi-pension située à l'école Jean Louis AUBERT est supprimé dès la rentrée scolaire 2022-2023,
- que la distance entre ces deux écoles est d'environ 1 km,
- que compte tenu du temps imparti pour déjeuner et de l'âge des élèves, 2 ans à 5ans, il ne serait pas raisonnable que ce trajet soit effectué à pied,

Aussi, Monsieur le maire vous demande de valider pour la rentrée scolaire 2022-2023 le regroupement des effectifs de l'école place d'armes à l'école Jean Louis AUBERT.

Md la conseillère CASSAR soulève l'argument que cette décision est précipitée.

M. le maire précise que c'est techniquement possible et financièrement souhaitable.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité moins une abstention,

- Approuve pour la rentrée scolaire 2022-2023 le regroupement des effectifs de l'école place d'armes à l'école Jean Louis AUBERT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Nantua le

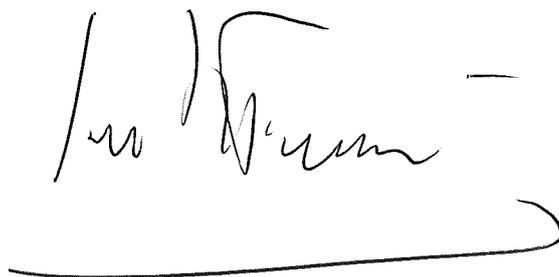
Publication ou affichage le

Jean-Pascal THOMASSET

Maire de Nantua

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



Informations diverses :

Monsieur le maire présente le projet de construction de la parcelle GRIOT, porté par une personne privée. En l'état il ne correspond pas aux attentes de l'architecte des bâtiments de France.

Md la conseillère CASSAR et M. le conseiller GIRARD regrettent un manque de communication sur ce sujet.

Les élus présentent les différents manifestations artistiques et culturelles des prochaines semaines.

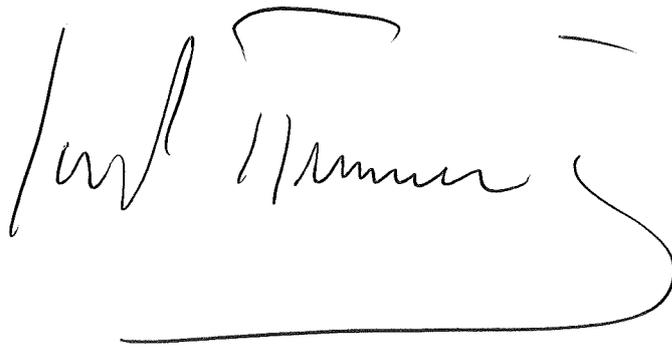
Monsieur le Maire remercie les services techniques pour leur apport logistique lors du Nantua Fest. Le festival de musique a réalisé 3 800 entrées. C'est un succès total.

La séance est levée à 21 h 55

Affiché en application de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales

Le maire

Jean Pascal THOMASSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Pascal Thomasset', with a long horizontal flourish extending to the right.